

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 929 – 09/02/2022

Descriptif

Objet	:	Commune d'Anières, agrandissement du groupe scolaire.
Forme de mise en concurrence	:	Appel d'offres
Type de procédure	:	Ouverte
Mandat	:	Architecte et ingénieur civil pour les prestations SIA : 32, 41, 51, 52, 53 Le montant estimé des travaux donnant droit aux honoraires est d'environ : <ul style="list-style-type: none">• CHF 6'000'000.- HT pour les prestations d'architecte• CHF 1'500'000.- HT pour les prestations d'ingénieur civil
Date de publication dans la FAO	:	7 février 2022
Délai de rendu	:	28 mars 2022, 12h00
Adjudicateur	:	Commune d'Anières Chemin de La-Carignan 5 1247 Anières
Organisateur	:	M. Hervé Basset, architecte Me Bertrand Reich, avocat
Inscription	:	Aucun émolument ni frais de dossier
Simap	:	No de publication : 1241207 Documents téléchargeables sur Simap
Communauté de soumissionnaires	:	Admise pour 1 architecte et 1 ingénieur civil
Sous-traitance	:	Pas admise
Groupe d'évaluation	:	Présidente : Mme Claudine Hentsch, adjointe au maire Membres M. Yves Gubelmann, conseiller municipal Mme Nicole Imhof, conseillère municipale Mr Jean-Luc Richardet, conseiller municipal Mme Romaine de Kalbermatten, architecte M. François de Planta, architecte M. Philippe Rossé, architecte M. Nicolas Senggen, ingénieur civil Suppléants M. Hervé Basset, architecte Mme Anne Bosshard, responsable urbanisme & projets de la commune d'Anières Experts Me Bertrand Reich, avocat
Critères d'adjudication	:	Références du candidat 30% Compréhension de la problématique 25 % Organisation du candidat 20 % Montant et crédibilité de l'offre 20 % Formation dispensée par le candidat 5 % TOTAL 100%
Indemnités	:	Aucune

**Commentaires techniques sur
la base des documents
publiés et des bases légales et
réglementaires applicables
dans le cas d'espèce**

- Qualités de l'appel d'offres** : Appel d'offres correspondant aux documents A1 et B1
- Remarques sur l'appel d'offres** : Les bureaux impliqués dans la phase de l'autorisation de construire ne sont pas autorisés à participer à la procédure
- La CCAO regrette que la commune d'Anières n'ait pas choisi la forme du concours de projet SIA 142 pour le développement de ce projet d'agrandissement.

Avis de la CCAO



- Distribution** : Aux membres des membres
- Commune d'Anières Chemin de La-Carignan 5 1247 Anières
Mme Anne Bosshard Responsable urbanisme & projets
M. Hervé Basset, architecte, Me Bertrand Reich, avocat
hb@hbexpertimmo.ch